Contrôle au faciès de 3 lycéens : l'État condamné pour « faute lourde » (MàJ)

09/06/2021 à 11h39



09/06/21

> *À noter que ce n'est pas la 1ère fois que l'État français est condamné pour des contrôles au faciès & que ça fait des décennies que des organisations se mobilisent contre les violences d'État : du profilage racial aux crimes policiers. Ça ne va pas en s'améliorant, au contraire.*
>
> *— Sihame Assbague (@s_assbague) June 8, 2021*

07/04/21

Trois lycéens d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis) ont-ils été victimes de « discrimination raciale » le 1er mars 2017, alors qu'ils rentraient avec leur classe d'un déplacement à Bruxelles (Belgique) par le Thalys ? A leur arrivée à la gare du Nord, les trois élèves de terminale à Louise-Michel, aujourd'hui majeurs, avaient été contrôlés et fouillés par des

policiers. Ils avaient alors considéré être victimes d'un contrôle au faciès et avaient attaqué l'Etat en justice.

[…]

Et ce jour-là, l'avocat rappelle qu'il n'y a eu que « trois contrôles, selon les informations dont on dispose, sur plus ou moins 377 personnes » – le nombre de passagers moyens, d'après la SNCF, dans un Thalys Bruxelles-Paris.

Il rappelle qu'en 2009, le CNRS avait présenté une large étude sur le contrôle au faciès,** avec notamment des éléments d'enquête réalisés à la gare du Nord, à la sortie du Thalys. Les chercheurs avaient alors mentionné que « la particularité de ce train, c'est que la plupart des voyageurs sont des cadres voyageant en Europe. »

[…]

Le Parisien

**Selon cette même étude citée par l'avocat des lycéens :

2009
Sur 130 contrôles de personnes perçues comme "blanches" : 6.9% ont été interpellées.
Sur 182 contrôles de personnes perçues comme "noires" : 19.8% ont été interpellées.
Sur 97 contrôles de personnes perçues comme "arabes" : 13.4% ont été interpellées.

- Les personnes perçues **"noires" ont jusqu'à trois fois** plus de chance de se faire interpeler suite a un contrôle, que les personnes perçues comme "blanches"

- Les personnes perçues comme **“arabes” ont jusqu’à deux fois** plus de chance de se faire interpeler suite à un contrôle, que les personnes perçues comme “blanches”

L’étude démontre aussi que les personnes perçues comme **“noires” et “arabes” ont bien plus de chance de se faire contrôler par la police, que les personnes perçues comme “blanches”**

Médiapart avait évoqué cette étude en 2009 :

«Vos papiers!» Pour la première fois en France, une enquête rigoureuse démontre que la police pratique des contrôles «au faciès». Plus de 500 contrôles d’identité ont été observés, à Paris, dans cette étude menée par des chercheurs du CNRS spécialistes du sujet. La conclusion de ce travail monumental, conduit pendant des mois et sur cinq sites parisiens, fait date : il y est établi que ces pratiques policières sont fondées principalement sur la couleur de la peau – et non pas sur le comportement des intéressés, comme l’impose le droit.

Médiapart